



Bénéficiez d'une subvention pour vos projets d'installation de panneaux solaires

Les critères d'éligibilité :

- Être propriétaire d'une résidence principale sur le territoire ;
- Faire installer un système solaire par un installateur RGE ;
- Avoir installé un système solaire après le 1er janvier 2021.

Les aides financières :

- 390 € forfaitaire par logement ;
- Versement sur présentation de facture, justificatif de domicile et RIB ;
- Versé dans les 30 jours ouvrés à réception des pièces.



Renseignez-vous et retirez le formulaire d'aides directement
à l'adresse suivante : environnement@valleesduhautanjou.fr

